

Le Plessier-sur-Saint-Just (Oise)
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 7 février 2025

Le sept février deux mil vingt-cinq à vingt-heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Plessier sur Saint Just sous la Présidence de Madame Maryse Lefèvre, Maire.

Assistaient à la séance : Messieurs, GAMAIN Serge, BLONDEAU Cédric, ZIELINSKI Christian, BODERE Cyril, HERBET Nicolas, LE LOUARN Christian.

Mesdames : PFEIFFER Odile, DECUIGNIERE Elisabeth, CARON Cindy, LAHIANI Clara, GUILBERT Stéphanie.

Absente excusée : Madame Fournier Amélia

Madame Lefèvre Isabelle donne procuration à Madame Lefèvre Maryse

Invité : Société ENERTRAG Paul Pellet.

Est élue secrétaire de Séance : Madame PFEIFFER Odile

1- Délibération : Utilisation de la reversion des Eoliennes

Monsieur Paul Pellet de la Société Enertrag effectue un rappel de ce qui avait été abordé lors de la précédente réunion, il demande se qui a été décidé pour la reversion des 200 000 €.

Le conseil municipal décide de refaire la mare (2 contres – 2 abstentions)

Le conseil souhaite réfléchir aux autres propositions données telles que la tour pour les hirondelles et agrandir en même temps la cour d'école.

Le sujet des enfouissements du réseau électrique rue du moulin est également proposé sachant qu'il faudra une subvention en parallèle.

Monsieur Pellet fait une mise au point quand au fonctionnement du dossier éolien : 4éoliennes à 1200m des habitations

Dépôt du dossier : mars 2025, enquête publique 2026, financement 2027 et la construction et mise en service en 2028.

2- Délibération : Droit de passage sur le domaine public et privé de la commune pour la Sté Enertrag

Monsieur Pellet Paul de la Sté Enertrag distribue aux Elus les « promesses de servitudes pour le passage dans le domaine public et privé dans la commune ».

L'ensemble du conseil souligne que le document aurait dû leur parvenir avant afin de l'étudier à l'avance. Monsieur Pellet s'en excuse et souligne qu'il est présent pour répondre à toutes les questions que cela engendre.

Une question est posée quant à l'entretien des chemins en question, Monsieur Pellet informe que les chemins devront être entretenus par la commune sachant qu'un budget de 5000€ nous sera alloué pour cela.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne autorisation à Madame le Maire de signer les promesses de servitudes (3 abstentions).

3 – Délibération : remplacement de l'agent d'entretien (salle polyvalente) lors de ses congés

Madame le Maire informe le conseil que notre agent communal prend ses congés durant le mois de juillet lors du centre de loisirs, ainsi Madame Hublé la remplace pour le ménage.

Elle souligne que lorsque Madame SZEWECEK Sylvie prend d'autres congés ou est malade il faut une personne pour donner les clés aux locataires et vérifier l'état de la salle à l'arrivée et au départ des locataires.

Madame Pfeiffer Odile 2^{ème} Adjointe se propose ainsi que Monsieur Le Louarn Christian. Ils souhaiteraient voir le fonctionnement auprès de Madame SZEWECEK et prendront contact avec elle.

4-Questions diverses

- Madame le Maire fait lecture de la carte de Monsieur le Sénateur Olivier Paccaud nous remerciant pour le bulletin municipal
- Madame Maryse Lefèvre fait lecture de la carte de la famille de Monsieur Baudin Joël remerciant le conseil municipal pour le geste effectué lors de son décès
- Madame Maryse Lefèvre fait lecture de la carte de la famille Mercier remerciant le conseil municipal pour le geste effectué lors du décès de Christine
- Madame le Maire fait lecture du mail de l'académie qui souligne qu'ils ne fermeront pas de classe cette année sachant que l'année suivante nous aurons beaucoup d'enfants qui rentreront dans nos écoles
- Madame le Maire informe que l'agence Immobilière IAD l'a relancée afin de diminuer le prix des terrains qui est au-dessus du marché. Monsieur Herbet Nicolas propose d'aller voir des constructeurs de manière à les démarcher (un dossier lui sera remis par le secrétariat)
- Madame le Maire informe qu'elle a signé la vente du terrain SA HLM au niveau du 185 rue du moulin, l'entretien sera donc à faire par la commune et nous devons verser un euro symbolique à la SA HLM.
- Madame Caron Cindy 3^{ème} Adjointe souligne qu'elle a recontacté la Sté Sadin pour un nouveau devis concernant le bas de la rue de Compiègne Devis pour une partie : 4854€ pour la totalité 13 404€. Le conseil souhaiterait que tout soit effectué d'une traite (voir le budget)
- Monsieur Gamain Serge, Premier Adjoint demande quand nous pouvons démonter le grillage du terrain de tennis, cela sera fait début avril.

Fin de séance 22h30